

# INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE



Vol. 24, n° 5, 31 mars 2015

## EAU POTABLE TRAVAUX D'ENTRETIEN

La Municipalité de Napierville procédera à des travaux d'entretien au **puits St-Martin, au courant de la semaine du 6 avril 2015.**

Durant cette période, l'approvisionnement en eau brute vers l'usine de filtration sera réduit de moitié.

Donc, l'usine de filtration qui alimente les réserves d'eau potable pourrait avoir de la difficulté à maintenir la capacité maximale de ses réserves d'eau dans le cas d'une consommation accrue.



Pour cette raison, la Municipalité requiert de ses citoyens, une utilisation restreinte de l'eau potable tout au long de la semaine, afin de contribuer à maintenir un niveau maximum pour faire front à un événement fortuit tel qu'un bris d'aqueduc ou un incendie.

Merci de votre collaboration !

## BACS DE RECYCLAGE

Nous tenons à vous rappeler que les couvercles des bacs de recyclage doivent être fermés et il ne doit pas y avoir d'objets dépassant de ces bacs, ce qui pourrait abîmer le camion de recyclage.

### MARDI ORDURES

#### Avril 2015

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

#### Mai 2015

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

### JEUDI RECYCLAGE

#### Juin 2015

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

### AVERTISSEUR DE FUMÉE

Nous vous invitons à vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai. Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur.

Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.

### AVERTISSEMENT

Nous désirons aviser la population d'éviter de jeter les lingettes pour bébés ou tous produits hygiéniques dans les toilettes. Récemment, le blocage des pompes de l'usine a permis de déceler la présence de ces types de produits. Nous invitons les utilisateurs à plutôt jeter ces items à la poubelle. Merci de votre collaboration !

### SITE DE DÉPÔT DE BRANCHES

Veillez prendre note que le site de dépôt des branches sera ouvert  
**dès le 2 mai à tous les samedis de 10h à 16h.**

Aussi, vous pourrez apporter des batteries de cellulaires, piles A,C,D, piles d'outils, peintures domestiques, huiles usées dans leur contenant original et filtres, lampes fluo compactes, tubes fluorescents, peinture en aérosol. Les batteries d'automobiles ne sont pas acceptées.

### CUEILLETTE DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Nous procéderons également à la cueillette des ordinateurs portables et de bureau, téléviseurs, imprimantes, photocopieurs, quincaillerie d'ordinateur, téléphones conventionnels et répondeurs, appareils cellulaires et téléavertisseurs. Bienvenue à tous!

### ABRI TEMPORAIRE

À tous ceux qui ont installé un abri temporaire, ne pas oublier de le démonter d'ici le 15 avril prochain. Merci de votre collaboration !

### OUVERTURE DES TOILETTES PUBLIQUES

Les toilettes publiques de la piste cyclable et celles du parc des Braves seront accessibles dès le **7 avril , et ce, de 9h à 21h** à tous les jours.

### GROUPE ÉVIMBEC

Nous désirons vous aviser que Monsieur Claude Bellefleur, du Groupe Évimbec Ltée, évaluateurs agréés, sera disponible dans la municipalité de Napierville pour rencontrer les citoyens désirant obtenir de l'information sur leur évaluation, **le mardi 7 avril 2015**. Si vous désirez le rencontrer, vous devez prendre rendez-vous en communiquant avec la Municipalité au 450-245-7210.

### EXCRÉMENTS DE CHIENS

Nous tenons à vous rappeler d'apporter avec vous des sacs pour ramasser les petits cadeaux de votre chien lorsque vous faites sa promenade. Avec l'arrivée du printemps, il est très désagréable pour les marcheurs de devoir éviter ces cadeaux sur le trottoir.

De plus, nous vous rappelons qu'en vertu du règlement numéro 261, il est défendu de laisser tout chien errer dans les limites de la municipalité. **Tout chien fréquentant les rues ou places publiques permises devra être tenu en laisse** par la personne qui l'accompagne, sans quoi, tel chien sera alors considéré comme chien errant.

Quiconque contrevient audit règlement est passible d'une **amende d'au moins 300 \$** et au plus 1000 \$ pour une première infraction.

**S.V.P. respectons nos concitoyens!**